



**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique ;
- la carte grise et l'assurance du véhicule si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement en cuir ou matière équivalente, gants, bottes ; fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	Isabelle DUMAS-REAM	Nombre de médecin(s) .....	1
Nombre de secouristes .....	8	Nombre d'ambulance(s) .....	1
Hôpital le plus proche .....	Ruffec (16)	Temps de trajet (en min) .....	20

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Caractéristiques :</b>	Longueur de la boucle.....	35	Distance journalière.....	140
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 5px; display: inline-block;"> <b>NOMBRE DE SPÉCIALE(S) :</b> </div>	• De type Banderolée .....		Longueur(s) .....	
	• De type Enduro (en ligne) .....		Longueur(s) .....	
	• De type X-Trem .....	1	Longueur(s) .....	environ 6 kilomètres

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ?  oui  non

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ?  oui  non

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**

**245**

(maximum 7 par km)



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 25/01/2025

*Moreau*

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 31/01/2025



**VISA DE LA FFM**

DATE: 06/02/2025  
NUMÉRO: 25/0127



74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org